



Résiliation contrat RC professionnelle pour vente de l'entreprise

Par **JEAN Patrick**, le **08/10/2016** à **12:14**

Bonjour,

J'ai vendu mon entreprise de nettoyage le 30 juin pour cause de départ en retraite. J'en ai informé l'assureur par lettre avec AR le 6 juin pour résilier le contrat RC professionnel au 30 juin.

Il m'a demandé de lui fournir mon certificat de radiation de la chambre des métiers, ce que j'ai fait dès que je l'ai eu.

Le 23 août l'assureur me signal que seul l'acheteur peut résilier car le contrat suit l'entreprise, l'acquéreur a écrit le 24 août pour signaler qu'il ne voulait pas de cette assurance.

Maintenant l'assureur me réclame une cotisation jusqu'au 24 septembre soit 30 jours de plus que la date de réception de la lettre de l'acheteur.

L'assuré est-il dans son droit bien qu'il ne m'ait pas informé des modalités de résiliation après avoir reçu mon 1er courrier?

Si comme je le prétends l'assureur le contrat suit l'entreprise, ne devrait-il pas s'adresser à l'acheteur?

Merci pour vos avis.